

## COMPTE - RENDU DE LA REUNION

### COMMENT EVALUER SON ETAT SANITAIRE EN ETE ?

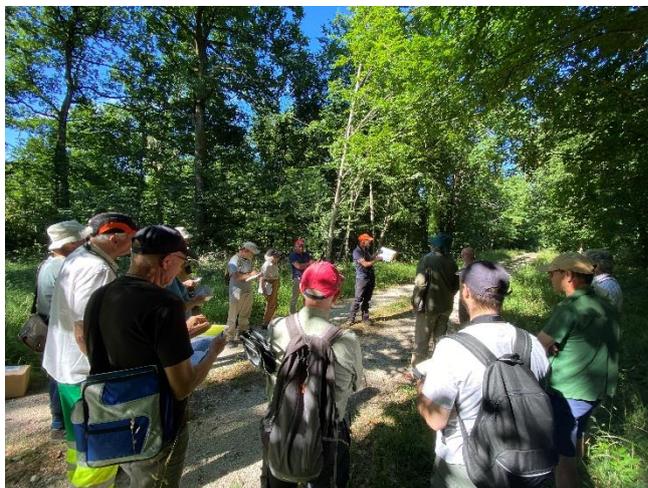
Suite aux aléas climatiques de ces dernières années, la forêt française est en souffrance. Le Département Santé Forêt, qui a pour mission la surveillance de l'état sanitaire des forêts, observe une dégradation significative des placettes du réseau systématique. Face aux changements actuels et à l'incertitude sur l'avenir des peuplements, les propriétaires et gestionnaires forestiers ont besoin, plus que jamais, de pouvoir suivre l'évolution sanitaire de leur forêt.

Comment évaluer son état sanitaire ?

Pour répondre à cette question, le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne, dans le cadre de sa Charte Forestière de Territoire, et le Centre National de la Propriété Forestière se sont associés pour proposer aux propriétaires forestiers une initiation au protocole DEPERIS du DSF qui permet de qualifier l'état des houppiers.

Cette méthode permet d'observer les arbres en été ou en hiver.

Une première réunion s'est déroulée le 28 juin 2025 pour présenter le protocole DEPERIS en été. 15 propriétaires forestiers, la plupart venant du territoire, ont répondu à l'invitation. Le groupe a été aimablement accueilli par Monsieur de Mandat Grancey, propriétaire de la forêt de Chamberceau et son expert forestier, Roland Susse, qui ont rapidement présenté le contexte. Pour donner la mesure, ce dernier explique que les précédentes éclaircies comprennent 30 % d'arbres morts ou dépérissant.



Le protocole DEPERIS a ensuite été présenté par Alexandre GUERRIER, technicien au CNPF et correspondant observateur du DSF. L'observation se fait par comparaison avec l'arbre de référence de l'essence concernée. Pour bien examiner son houppier, il faut se mettre à distance suffisante de l'arbre ; égale à sa hauteur. Seul le houppier à la lumière est noté. L'observateur évalue les mortalités de branches présentes dans le houppier notable ainsi que les manques de ramifications (fenêtres et échancrures) ou d'aiguilles pour les résineux sans tenir compte des mortalités de branches précédemment évaluées. Pas de double peine comme l'a souligné l'un des participants ! La combinaison des deux notes attribuées à chacun de ces critères détermine la note DEPERIS. Les participants ont pu mettre en pratique ces consignes en observant des chênes, des hêtres, des sapins et des douglas. Ils sont repartis forts de ces nouvelles compétences, leur permettant d'objectiver la situation et ne pas céder à l'émotion si l'état sanitaire de leur forêt se dégrade.

Une deuxième date sera proposée cet hiver, le 5 décembre, pour évaluer les houppiers hors feuilles.

Fin de la réunion vers 12 h 30

Alexandre GUERRIER,  
CNPF Bourgogne-Franche-Comté  
Juin 2025